



Ville, date

A l'attention de

Député provincial ou fédéral

Adresse

Objet : 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, 25e anniversaire de la tuerie sexiste de Polytechnique et engagement pour un vrai changement social

Madame la députée, Monsieur le député,

En cette édition particulière de la Campagne des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, marquant le triste 25^e anniversaire du massacre sexiste de Polytechnique, il est impératif de se souvenir, mais, surtout, de se questionner sur la condition féminine au Québec et au Canada. Si l'égalité de droit existe dans les textes, avons-nous atteint l'égalité de fait essentielle afin de contrer effectivement les violences envers les femmes ?

Les 36 maisons membres de notre Fédération, situées dans 11 régions administratives de la province, hébergent chaque année plus de 3000 femmes et 1500 enfants. Elles répondent à 24 000 appels, effectuent plus de 161 200 interventions individuelles, près de 11 500 suivis de groupes et près de 6000 accompagnements divers. Les services externes des maisons réalisent plus de 20 000 interventions individuelles et suivis, plus de 3000 accompagnements divers et conçoivent presque 2000 activités de sensibilisation chaque année. Rappelons également que plus de 10 000 femmes sont refusées chaque année dans les maisons de la FMHF, faute de place disponible au moment de l'appel.

Fortes de cette expertise, nous affirmons que les femmes vivent de plus en plus de violences. Nous confirmons également que les situations sont de plus en plus complexes. Dans ce contexte et durant cette importante édition des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, nous tenons à vous interpeller.

Contexte national

Dans la foulée de l'affaire Ghomeshi, des milliers de femmes ont dénoncé avoir subi des agressions sexuelles. Ces agressions, touchant une femme sur trois au Québec (sommes-nous bien en 2014 ?), dont de nombreuses parlementaires, représentent un percutant exemple de la (l'in)considération portée aux femmes dans notre société dite moderne. Indicateur puissant de

l'(in)égalité de notre société, ces agressions sexuelles doivent être considérées dans le continuum des violences dont les femmes sont toujours victimes, parce qu'elles sont femmes.

Rappelons quelques statistiques en commençant par le fait que seul 10% des agressions sexuelles font l'objet d'une plainte à la police. On peut estimer que les autres formes de violence ne sont guère davantage dénoncées.

Au Québec en 2011¹, les données policières montrent que les femmes forment 81% des victimes de violence conjugale et constituent la grande majorité des victimes pour chaque catégorie d'infractions : les agressions sexuelles (99% - 83%² hors contexte conjugal), les séquestrations (98%), les enlèvements (94%) et les homicides (92%). Les conjointes composent 75% des victimes d'homicide³, 67% des victimes de voies de fait de niveau 3⁴ et 64% des victimes de tentatives de meurtre⁵.

Le contexte actuel est, au Québec comme au Canada, peu favorable à la reconnaissance des droits des femmes. Les coupures annoncées, notamment par la Commission de révision permanente de programmes, toucheront grandement, et surtout, les femmes : que ce soient les différentes modifications à la Loi de l'immigration et de la protection des réfugiés, les services de garde, l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, la fermeture de nombreuses antennes ministérielles en région, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la supervision des droits d'accès, le plan d'action en itinérance tant promis et toujours attendu, les coupures dans le communautaire, etc.

Engagements et définitions internationales

Pourtant, le Canada et le Québec ont des obligations internationales en termes de droit des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes. La Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes (CEDEF-1981), la Déclaration pour l'élimination de la violence envers les femmes (1993), le Protocole de Beijing (1995) : tous ces traités internationaux, signés et ratifiés, constituent autant d'engagements, tant pour le pays que pour la province, et réaffirment le droit des femmes à la protection, à la dignité et à l'égalité.

D'ailleurs, la CEDEF positionne la violence envers les femmes comme découlant de déséquilibres sociaux : « Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte

¹ Toutes les données sur 2011 sont tirées de ministère de la Sécurité publique du Québec (2011). p.6.

² Ministère de la Sécurité publique du Québec. 2012.

³ Les femmes représentent jusqu'à 80% des victimes mentionne le rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux de Tremblay et al. 2012. p. 9.

⁴ Les voies de fait de niveau 1 sont les moins susceptibles de causer des blessures; les voies de fait de niveau 2 sont commises avec une arme ou causent des lésions corporelles; les voies de fait de niveau 3 blessent, mutilent, défigurent la victime ou mettent sa vie en danger, dans ministère de la Sécurité publique du Québec. 2011. p. 4.

⁵ Ministère de la Sécurité publique du Québec. 2011. p. 8.

parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. »⁶

Quant à l'article premier de la Déclaration concernant l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) en décembre 1993, dont le Canada est un des principaux instigateurs ; il définit les termes « violence à l'égard des femmes » comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »⁷

Ainsi, si en matière de droits humains, la mise en œuvre est susceptible de se faire progressivement selon les moyens disponibles, l'exercice du droit à l'égalité pour les femmes doit être effectif immédiatement. Il appartient donc aux gouvernements du Québec et du Canada de veiller au respect de leurs engagements internationaux.

Une commission pour une approche globale et intégrée des violences envers les femmes

Nous soutenons, à l'instar d'autres groupes de femmes, la tenue d'une Commission itinérante portant sur les agressions sexuelles et souhaitons y participer. Mais, plus largement encore, nous souhaitons ardemment des engagements de votre part pour une **Commission itinérante en matière de violences envers les femmes**, considérant le continuum des violences qui leur sont faites.

Cette variété des formes d'agressions est bien illustrée dans le débat public actuel qui évoque : l'attouchement du vieux « mon'onc » un peu éméché et le viol dans la ruelle avec un couteau sur la gorge ; en passant par le sexisme ordinaire des commentaires concernant la longueur des jupes, le patron qui fait des « avances », le conjoint qui contrôle tout, jusqu'à la tuerie de Polytechnique.

Qu'elles soient femmes itinérantes, immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles, âgées, en situation de handicap, autochtones, aux prises avec une problématique de santé mentale, de consommation ou de jeu compulsif : elles sont les plus à risque. Mariages forcés et arrangés, grossesses ou avortements forcés, mutilations génitales, crimes d'honneur, violence conjugale, traite, exploitation, discrimination, sexisme, harcèlement, privations politiquement tolérées de libertés et droits humains fondamentaux (sécurité, protection, dignité, égalité, entres autres), pour n'en nommer que quelques-uns... : tous ces traitements dégradants sont, partout et chez nous, surtout imposés aux femmes.

Ainsi, tout comme les droits sont interdépendants, différents contextes donnent lieu aux violences envers les femmes. Ces formes de violence s'imbriquent et opèrent simultanément, généralement en escalade : verbale, psychologique, physique, économique, spirituelle, systémique, racisme, sexisme, etc. À titre d'exemple, l'agresseur sexuel est souvent le partenaire intime. Il s'agit, dès lors, d'agression sexuelle et de violence conjugale. Si ce partenaire intime est

⁶ Idem.

⁷ ONU. 1994. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, A/RES/48/104.

également le proxénète de la victime, on y décèlera de l'exploitation sexuelle. La même femme peut être victime de traite, et vivre une problématique de santé mentale développée à la suite de tant de violence. Et ainsi de suite...

Embrasser une vision globale et intégrée des violences envers les femmes permettrait d'échapper, enfin, à l'analyse en silo qui cloisonne des objectifs pourtant communs. Rappelons qu'aujourd'hui nous disposons, entre les paliers fédéral et provincial, de plans d'action en matière de violence conjugale, en matière d'agression sexuelle, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en analyse différenciée selon les sexes, en matière d'exploitation sexuelle, en matière de lutte contre la traite, etc. A quand un plan d'action global et intégré, reconnaissant qu'UNE femme puisse être touchée par TOUS ces plans d'action, aux engagements si modestement actualisés ?

Des moyens à la hauteur des ambitions et des coûts

A quand donc un ministère de la Condition féminine, tant au provincial qu'au fédéral, qui ait vraiment à cœur l'intérêt et l'égalité des femmes ? À quand une société qui soit fondamentalement égalitaire ?

8000 milliards de dollars : c'est le prix de la violence envers les femmes dans le monde⁸. Combien de campagne de sensibilisation ? Combien d'opportunités réelles ? Combien d'emplois ? Combien de logements sociaux pourrait-on créer avec un telle somme ? Cela permettrait également, et surtout, que les femmes ne souffrent plus en silence.

25 ans plus tard, une femme sur trois est toujours victime de violence au Québec.
Il faut que ça change ! Nous comptons sur vous, qui êtes élus et représentez le peuple !

Manon Monastesse, MA Intervention sociale
Directrice
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

⁸ <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/419010/perspectives-le-prix-de-la-violence-ordinaire>